



VetAgro Sup

École Nationale des  
Services Vétérinaires



## Catalogue ENSV

### Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/formation-continue>

**Durée :** 4 jours

**Lieu :** Parc des Oiseaux – Villars les Dombes (Ain)

### Public :

- Agents des services vétérinaires, chargés de l'instruction des demandes de certificats de capacité pour l'entretien des espèces non domestiques et d'autorisation d'ouverture des établissements, et des contrôles ;
- Agents de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage ;
- Autres agents publics concernés.

### Organismes pressentis pour intervenir :

- Parc des oiseaux de Villars les Dombes (vétérinaires et soigneurs) ;
- Vétérinaires spécialisés ;
- Professeurs de lycée agricole ;
- Professionnels ;
- Services vétérinaires.

### Responsable pédagogique :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV

### Inscriptions :

Pré-inscription en ligne sur le site internet :

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Lien direct :

<https://catalogue.ifore.developpement-durable.gouv.fr/content/techniques-entretien-des-oiseaux-non-domestiques-heberges-en-captivite>

Prix d'inscription : 800 €

Les agents du ministère chargé de l'agriculture exerçant des missions pour le compte du ministère chargé de l'environnement et les agents du ministère chargé de l'environnement bénéficient de la gratuité.

Autre public s'adresser à l'IFORE.

Commanditaire : ministère chargé de l'écologie (IFORE).

[www.ensv.fr](http://www.ensv.fr)

## Techniques d'entretien des oiseaux non domestiques hébergés en captivité

### Contexte :

La détention d'animaux sauvages en captivité est régie par le code de l'environnement.

Cette réglementation poursuit plusieurs objectifs :

- Préserver la biodiversité et prévenir les risques écologiques pour la faune et la flore,
- Rendre compatible la détention d'animaux sauvages avec la sécurité et la santé des personnes,
- Mener des actions de protection animale,
- Promouvoir la qualité des établissements et la technicité des éleveurs

L'augmentation du nombre des requérants aux certificats de capacité justifie que l'agent public, chargé de l'instruction de la demande de certificat de capacité ou de l'autorisation d'ouverture, sache juger de la pertinence des choix techniques présentés.

La demande croissante de la société en matière de protection des espèces et des écosystèmes justifie une expertise de haut niveau pour les agents chargés du contrôle des établissements hébergeant des espèces non domestiques.

### Objectif général :

Perfectionner les capacités des agents à évaluer les dossiers de demande de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture d'établissement détenant des oiseaux non domestiques.

### Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une compétence technique spécialisée en matière de biologie, zootechnie et pathologie des oiseaux d'espèces non domestiques hébergés en captivité ;
- Connaître les techniques de contention en fonction des espèces.

### Contenu :

Données biologiques, écologiques, zootechniques et vétérinaires en matière de :

- caractères généraux des oiseaux : anatomie, biologie et comportement ;
- éléments de diagnose des espèces ;
- modalités d'entretien des oiseaux en animalerie ;
- techniques d'élevage des oiseaux de cages et de volières ;
- techniques d'élevage des oiseaux de parc ;
- techniques d'élevage des rapaces ;
- techniques d'élevage des ratites ;
- pathologie des oiseaux, prophylaxie et prévention des maladies ;
- programmes de protection des espèces d'oiseaux menacés ;
- système d'identification des espèces.

**Méthodes pédagogiques :** conférences, témoignages, visite du parc, suivi des soins quotidiens prodigués aux oiseaux.

### Pré-requis :

Bonne connaissance des bases réglementaires, qui ne seront pas abordées dans ce stage de perfectionnement (suivi de la formation réglementation faune sauvage captive).